

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 31 octobre 2017 à 10h05



▶ Règlementation routière



Limitations de vitesse

Agglomérations











Véhicules jusqu'à 3,5 t







* 120 km/h sur 2x2 voies et 100 km/h on sur 2x1 voies** 50 km/h de 05:00 à 23:00 et 60 de 23:00 à 05:00

Véhicules avec remorque ou caravane









** 50 km/h de 05h00 à 23h00 et 60 km/h de 23h00 à 05h00



Alcoolémie



Feux



GPS et détecteur

0.2 g / litre de sang

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, de jour comme de nuit, toute

l'année



GPS avec avertisseur de radar



Ceintures et sièges



Portable et kit



Circulation à vélo

le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et les passagers dès lors que les sièges en sont équipés. Sont exonérées de cette obligation : les femmes enceintes.les chauffeurs de taxis et les titulaires d'un certificat médical.

Un enfant âgé de moins de 12 ans et mesurant moins de 1,50 m doit être placé dans un système de retenue adapté à sa taille. Il est interdit de mettre un siège dos à la route sur le siège avant si la voiture a des airbags.

Utilisation en main Interdit

Avec un kit main-libre Autorisée

Amende de 54 €

Port du casque NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité



Equipements hivernaux

Trousse de secours

Facultatif

Extincteur

Obligatoire

Triangle de signalisationObligatoire pour tout véhicule de plus de deux roues, capable de dépasser les 25 km/h

Gilet de sécurité

Le conducteur d'un véhicule immobilisé hors agglomération, la nuit, suite à une panne ou un accident, doit porter un gilet lors de la sortie du véhicule

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige Autorisées sur route enneigée ou verglacée

Pneus hiver

Recommandés selon les conditions climatiques